



EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE d'USSAC

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Dont pouvoir(s) : 2

Date de la convocation : 21/04/2026

Date de publicité de la convocation :

21/04/2026

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-033

L'an **deux mil vingt six, le vingt huit avril, à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Patrick CHANOURDIE**.

Étaient présents : M. Patrick CHANOURDIE, Mme Corinne BOUSQUET, M. Alain GENESTE, Mme Monique MAS, M. Jacques LACOMBE, Mme Cindy REYNIER, M. Michel LACHAMBRE, M. Philippe CUYNET, Mme Brigitte LONGY, Mme Hélène STEPHANO, M. Thierry COUTURIER, M. Michel ROUHAUD, M. Gérard FEYDEL, Mme Laurence RAFFAILLAC, Mme Valérie PLANADE, Mme Karine NICOLAU-OLIVER, Mme Aurélie VAUZOU, M. Julien ROBIN, M. Pierre-Clément BRUNET, Mme Annabelle DHONDT, Mme Joëlle GOULMY, M. Pascal CASTELLI, Mme Catherine LÉVÊQUE-CHEVREUIL, M. Jean-Philippe BOSSELUT, M. Vincent DUROT.

Étaient absents excusés : M. Francis TEYSSANDIER, M. Philippe BATISTA.

Procurations : M. Francis TEYSSANDIER en faveur de M. Patrick CHANOURDIE, M. Philippe BATISTA en faveur de Mme Catherine LÉVÊQUE-CHEVREUIL.

Mme Cindy REYNIER est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

OBJET : clôture de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'opération "construction d'un accueil de loisirs sans hébergement"

Madame Karine NICOLAU-OLIVER, arrivée en cours de séance, n'a participé ni au débat ni au vote de ce point de l'ordre du jour

A l'issue de l'exercice budgétaire 2025, le bilan de l'autorisation de programme/crédits de paiement de l'opération "construction d'un accueil de loisirs sans hébergement" se présente comme suit :

	AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
AP/CP votés y compris ajustement	2 310 000,00 €	69 342,00 €	588 796,00€	1 543 192,00 €	108 670 €
Crédits de paiement réalisés au 31/12		69 341,33 €	588 795,90€	1 543 191,12 €	95 458,74 €

Considérant :

- le montant des crédits de paiement réalisés au 31/12/2025, soit 2 296 787,09 €,
- que les travaux de construction sont achevés,
- que l'ensemble des marchés d'études et de travaux ont été réglés aux attributaires,



il est proposé au conseil municipal de clôturer l'autorisation de programme et les crédits de paiement affectés aux travaux de construction de ALSH.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les délibérations du conseil municipal des 31 mars 2022, 28 mars 2023, 09 avril 2024 et 08 avril 2025 portant création puis révision et modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'opération "construction d'un accueil de loisirs sans hébergement",

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de clôturer l'autorisation de programme et les crédits de paiement de l'opération "construction d'un accueil de loisirs sans hébergement".

VOTANTS : 26
POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-033

Certifiée exécutoire après transmission à la sous-préfecture de Brive-la-Gaillarde et publication sous forme électronique sur le site internet de la commune le 30/04/2026



Pour extrait certifié conforme,
le maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "P" followed by a long horizontal stroke.

Patrick CHANOURDIE

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Clôture de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'opération construction d'un accueil de loisirs sans hébergement

Date de transmission de l'acte : 30/04/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 30/04/2026

Numéro de l'acte : MA-DEL-2026033 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 019-211927405-20260428-MA-DEL-2026033-DE

Date de décision : 28/04/2026

Acte transmis par : Christine BORDAS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

